

Bureau du 20 juin 2005

Décision n° B-2005-3334

commune (s) : Lyon 7°

objet : **19, rue Clément Marot - Extension et réaménagement du garage véhicules légers et utilitaires - Lot n° 8 - Fourniture de matériels de garage - Autorisation de signer un marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3049 en date du 21 mars 2005, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'extension et le réaménagement du garage des véhicules légers et utilitaires - 19, rue Clément Marot à Lyon 7° - lot n° 8 : fourniture de matériels de garage.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 2 juin 2005, a classé les offres et choisi celle de la société Porteret et Gobillot pour un montant de 72 613 € HT, soit 86 845,14 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour l'extension et le réaménagement du garage des véhicules légers et utilitaires - 19, rue Clément Marot à Lyon 7° - lot n° 8 fourniture de matériels de garage et tous les actes contractuels afférents avec la société Porteret et Gobillot pour un montant de 72 613 € HT, soit 86 845,14 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - comptes 231 320 et 215 870 - opération n° 0929.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,